



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 54040

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation aux premiers secours au collège et au lycée. Pour sensibiliser les élèves à la prévention et à l'apprentissage des gestes de premiers secours, il leur est proposé une formation progressive. Pour les inciter à suivre ces formations, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'attribuer des points supplémentaires au baccalauréat aux élèves ayant obtenu leur PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) durant leur scolarité.

Texte de la réponse

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est particulièrement attachée à la sensibilisation de tous les élèves à une formation aux premiers secours et à sa valorisation. Il n'apparaît cependant pas possible à ce stade de prendre en compte cette formation par l'obtention de points supplémentaires au baccalauréat général ou technologique. Le baccalauréat est en effet avant tout un examen validant des connaissances et des savoir-faire que l'élève doit avoir acquis à l'issue de la classe terminale. En revanche, les formations aux premiers secours ont vocation à être valorisées dans le livret scolaire du baccalauréat récemment rénové. En effet, outre le recueil des performances chiffrées et des appréciations obtenues par les élèves au cours des deux années des classes de première et terminale, une page spéciale de ce livret est consacrée aux « engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement », dans laquelle peuvent être mentionnés les engagements d'élèves dans des activités sociales, artistiques ou sportives. Ces activités doivent donner lieu de la part de l'établissement à des commentaires visant à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur du candidat. Ce livret scolaire est un outil d'aide à la délibération des jurys du baccalauréat : il est utilisé par ces derniers pour affiner l'appréciation des résultats de l'élève à l'issue du premier ou du second groupe d'épreuves. S'agissant du baccalauréat professionnel, dont la finalité principale est l'insertion professionnelle, il intègre pleinement la prévention et l'apprentissage des gestes de premiers secours dans l'évaluation de l'unité de « Prévention santé environnement ». Ainsi, la première situation d'évaluation de cette unité prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base en secourisme ou du recyclage « sauveteur secouriste du travail (SST) » (arrêté du 13 avril 2010).

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54040

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3395

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5420